



Carte réponse **Bon réservation repas**

A renvoyer au Secrétariat Chapitre pour le **01 octobre 2026** au plus tard :
Marie-Jeanne PAROCHE, Le Feuillet 14 à B-6460 CHIMAY
Courriel : **chapitre.juradeprincièrre.chimay@skynet.be**

Confrérie :

Monsieur ou Madame :

Adresse :

.....

N° téléphone :

Adresse mail :

Participera au banquet donné à l'occasion du chapitre solennel et désire être, si possible, à la même table que :

M. / Mme :

Nombre de personnes : Prix : 69 € / Repas = € à payer

Les repas sont à payer sur le compte :

BIC : **BBRUBEBB** - Compte **BE54 370100706497** de la Jurade princièrre de Chimay.

Seul le paiement reçu avant le 01 octobre 2026 confirmera la réservation, accompagnée du bordereau d'inscription.

Vu les conditions imposées par le traiteur, tout repas réservé et non annulé avant le 06 octobre 2026 sera réclamé, même s'il n'est pas consommé.

N.B. : Nous attirons l'attention que pour des raisons de sécurité, l'accès au Théâtre du Château de Chimay est limité à 150 personnes maximum.

Nous organiserons une tournante permettant ainsi à chaque confrérie représentée, d'accompagner la personne intronisée et ainsi entrer dans le Théâtre, le temps de son intronisation.

Cette logistique sera assurée par l'équipe Jeune de la Jurade.

Date :

Signature :